

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN FRANCE RELANCE

Nevers, le 17/02/2021

À la rencontre des bénéficiaires du plan de relance Vaux-d'Amognes s'engage dans la transition énergétique

Didier Josso, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre, s'est rendu, le mercredi 17 février 2021, à la mairie de Vaux-d'Amognes qui bénéficie d'une subvention de près de 70 000 euros dans le cadre du plan de relance pour son projet de construction d'une chaufferie biomasse avec un réseau de chaleur.

Gilles Michon, maire de Vaux-d'Amognes et Guy Hourcabie, président du Syndicat Intercommunal Energies, Equipement et Environnement de la Nièvre (SIEEEN) ont présenté ce projet qui a pour but la réalisation d'une chaufferie 100 % bois énergie avec un réseau d'une longueur de 75 mètres qui fournira de la chaleur pour l'école, la mairie, une salle de réunion et un logement communal.

Le plan « France Relance », feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, se déploie, depuis sa présentation par le Gouvernement le 3 septembre 2020, dans tous les territoires et propose des mesures concrètes, à destination de tous, particuliers, entreprises, commerçants, artisans, collectivités et administrations.

Doté de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards d'euros entièrement consacrés à la transition écologique, il a notamment pour objectif de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de l'économie. Cela répond à deux objectifs :

- décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990 ;
- soutenir nos secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants...).

Le projet de la commune de Vaux-d'Amognes, qui a également obtenu un soutien financier de l'Agence pour la transition écologique (Ademe), s'inscrit pleinement dans ce double objectif. Il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en évitant l'émission de 16 tonnes de CO₂ par an par rapport à une solution fossile et favorise le développement économique local par la création de valeur sur le territoire en utilisant le bois, énergie renouvelable, produit dans le département.

Bureau de la communication
et de la représentation de l'État

Tél : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11

pref-communication@nievre.gouv.fr

www.nievre.gouv.fr - Facebook @Préfet-de-la-Nièvre - Twitter @Prefet58

40 rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, salue l'initiative de la commune et l'action du SIEEEEN en faveur du développement de la chaleur renouvelable qui constitue une réponse concrète aux exigences environnementales et économiques auxquelles les collectivités sont confrontées en matière énergétique. « *En utilisant une ressource de proximité, la chaleur produite à partir de biomasse participe à la fois à l'autonomie énergétique du territoire et à sa vitalisation en apportant une contribution positive à l'économie locale via sa production ainsi que la construction et l'exploitation des installations* ».

Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer les dispositifs du plan de relance en faveur de la transition écologique. Outre la transition énergétique, il mobilise un ensemble de mesures dans les domaines du transport, du logement et de la rénovation énergétique des bâtiments, de l'économie circulaire et des circuits courts, de la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore d'eau et de biodiversité.

A propos du SIEEEEN

Le SIEEEEN est un établissement public qui met ses compétences au service des collectivités nivernaises et de leurs administrés. Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert à la carte auquel adhère l'ensemble des communes de la Nièvre ainsi que le Conseil départemental.

Créé en 1946 pour achever l'électrification du département, le Syndicat a depuis étendu ses activités à des domaines très variés : architecture, équipement, gestion des déchets ménagers, énergies renouvelables, groupement d'achat, thermie bois et gaz, éclairage public, installation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique, TIC, cartographie et SIG...

Le SIEEEEN accompagne les collectivités dans leur transition énergétique

Six dossiers portés par le Syndicat bénéficieront d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance.

Ces projets s'inscrivent dans une réelle démarche de développement durable du territoire avec une forte inclinaison transition énergétique et écologique. Ils démontrent également l'engagement du SIEEEEN à servir l'intérêt des collectivités nivernaises.

Le Syndicat constitue l'un des principaux opérateurs nivernais de la maîtrise de l'énergie. Il poursuit depuis de longues années (2015) une stratégie de développement durable du territoire, conçoit des solutions pérennes et participe activement à l'aménagement du territoire. Au-delà de renforcer l'attractivité de la Nièvre, le SIEEEEN agit pour développer des projets qui profitent aux petites collectivités. Notre département, essentiellement rural, comprend plus de 200 petites communes. Il semble essentiel au SIEEEEN qu'elles puissent avoir accès aux grands programmes d'investissements, trouver des partenaires pour co-financer certains équipements et être accompagnées dans la durée. La pandémie de Covid-19 met en lumière, plus que jamais, l'importance de la solidarité, l'une des valeurs du service public.

Plus d'infos : www.sieeen.fr

Les « mercredis de la relance »

Le préfet a souhaité faire connaître les bénéficiaires et les projets soutenus par le plan de relance ainsi que les dispositifs du plan dans le cadre des « mercredis de la relance » organisés tous les 15 jours. Après le soutien au secteur industriel, à l'insertion professionnelle des jeunes et à la transition écologique, les prochaines semaines seront l'occasion de montrer à nouveau que le plan de relance propose des mesures concrètes, à destination de tous, particuliers, entreprises, commerçants, artisans, collectivités et administrations, et dans tous les territoires. Le plan de relance donne à chacun les moyens de transformer la société.

Pour être accompagné dans la constitution d'un dossier et pour toute question sur le plan de relance dans la Nièvre, une adresse dédiée : pref-francerelance@nievre.gouv.fr

PLAN FRANCE RELANCE

L'écologie au cœur du plan France Relance

Annexe : fiche technique sur le projet de réseau de chaleur de la commune de Vaux-d'Amognes

p. 3



L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DU PLAN FRANCE RELANCE

Le plan France Relance : la transition écologique comme objectif stratégique

Doté de 100 Md€, le plan France Relance fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 Md€ exclusivement aux investissements verts. Cela répond à deux objectifs :

- décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990 ;
- soutenir nos secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants...).

Transition écologique : les mesures du plan France Relance

Transports : infrastructures et mobilités vertes

En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), le plan de relance dispose de plusieurs mesures visant à améliorer les infrastructures de transport et à favoriser les mobilités propres. Ces mesures touchent tous types de transports, individuels comme collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs.

*Dans la Nièvre, 31,5 M€ sont programmés pour poursuivre la mise à 2*2 voies de la RN7 en complément des travaux qui ont démarré mi 2020 entre Saint-Pierre-le-Moûtier et la limite de l'Allier.*

Les investissements pour le vélo sont soutenus à l'exemple des aménagements et des continuités cyclables entre Nevers et Marzy et Nevers et Varennes-Vauzelles.

Énergie : recherche et innovation dans les technologies vertes

La consommation d'énergie représente près de 70 % des émissions françaises de gaz à effet de serre. La relance doit être l'occasion pour la France de :

- développer massivement les énergies renouvelables ;
- se positionner à la pointe des technologies vertes de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone ;
- investir pour favoriser la transition vers des véhicules propres.

L'objectif est de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone avant 2050 et de créer de la valeur sur le territoire.

Outre le projet de la commune de Vaux-d'Amognes, le plan de relance soutient le projet de chaufferie et de réseau de chaleur de la commune de Pougny et favorise le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique.

615 bonus écologiques et primes à la conversion des véhicules ont été versés à des Nivernais au 31 décembre 2020.

Décarbonation et efficacité énergétique de l'industrie

Ce volet du plan de relance est doté d'une enveloppe de 1,2 Md€ d'ici 2022.

Plusieurs dispositifs sont ouverts aux entreprises de toutes tailles pour soutenir l'utilisation de procédés industriels plus sobres en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre :

- une aide à l'investissement « sur mesure » pour les projets complexes d'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels représentant un investissement de plus de 3 M€ est gérée via l'Ademe ;

- une aide à l'investissement pour des projets complexes de décarbonation des procédés industriels avec une liste de matériels définis est gérée par l'Agence de services et de paiement ;
- une aide au fonctionnement pour la chaleur biomasse industrielle ;
- une aide complémentaire pour la chaleur industrielle issue de combustibles solides de récupération (CSR).

Rénovation énergétique des bâtiments

En 2019, le bâtiment a représenté 18 % des émissions françaises directes de gaz à effet de serre. Avec le plan de relance, 6,7 Md€ sont investis pour la rénovation des logements privés, la rénovation des bâtiments publics et du parc social ainsi que l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires des PME et TPE. Jusqu'à 55 000 créations d'emplois sur 2 ans sont attendues grâce à cet investissement massif.

Concernant la rénovation des bâtiments privés, 386 dossiers MaPrimRenov ont été financés dans la Nièvre au 31 décembre 2020. Le dispositif MaPrimeRénov' a été augmenté et étendu pour accélérer les rénovations globales qui sont les plus efficaces, dynamiser la rénovation énergétique des copropriétés, inciter à la rénovation du parc locatif privé. Toutes les informations relatives à ce dispositif sont disponibles à l'adresse : www.maprimerenov.gouv.fr

Concernant la rénovation des bâtiments publics, 21,034 M€ ont été attribués en décembre 2020 à 23 projets de rénovation énergétique mis en œuvre dans le département par la gendarmerie et la police nationales, la direction départementale des finances publiques, la préfecture de la Nièvre et les sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Château-Chinon ainsi que l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, le centre national de la propriété forestière et l'université de Bourgogne.

S'agissant des collectivités territoriales, une dotation exceptionnelle France Relance est dédiée en 2021 à la rénovation énergétique de leurs bâtiments à hauteur de 2,17 M€ pour des opérations nivernaises.

Bilan carbone des exploitations agricoles

Cette mesure du plan de relance est dotée d'un budget de 10 M€, avec pour objectif d'offrir la possibilité aux agriculteurs récemment installés de réaliser un diagnostic et un plan d'actions carbone de leur exploitation pour s'engager dans la transition agroécologique et de se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique. Cette mesure vise également à accompagner le déploiement du Label Bas Carbone.

Économie circulaire et circuits courts

Dans son volet concernant l'économie circulaire, le plan de relance s'inscrit dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et dans le sens de nombreuses propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Le tri, la réparation, le réemploi et le recyclage sont des jalons structurants pour le développement de l'économie circulaire. Il s'agit d'un secteur générateur de croissance et d'emplois non délocalisables. Ainsi, la collecte, le tri et le recyclage des déchets permettent la création de 8 emplois pour 1 000 tonnes de déchets qui ne sont pas mis en décharge.

Sur ce volet, le plan s'articule autour de deux grands axes :

- l'investissement dans le réemploi et le recyclage, avec un axe fort pour recycler les plastiques et réduire l'utilisation de ceux à usage unique ;
- la modernisation des centres de tri, le développement du tri et la valorisation des déchets, grâce à un soutien apporté aux collectivités et aux entreprises du secteur.

Ressourceries et réemploi

Le plan vise à soutenir et à moderniser les ressourceries. Il soutient le réemploi et les activités de réduction ou de substitution des emballages plastiques, notamment ceux à usage unique. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire seront éligibles de plein droit aux aides à l'investissement dans le domaine du réemploi.

Lutte contre le plastique à usage unique

Le plan vise à réduire l'utilisation du plastique à usage unique. Il soutient les entreprises dans le développement de solutions pour des emballages réemployables et recyclables et dans les investissements dans des équipements permettant d'intégrer davantage de matières plastiques recyclées. Les équipements alternatifs à l'utilisation du plastique seront également encouragés.

Collecte et valorisation des déchets

Les collectivités locales sont également soutenues financièrement afin de développer la collecte et la valorisation des biodéchets ainsi que le tri des déchets recyclables. Les centres de tri seront modernisés.

L'opérateur de ces financements est l'Ademe, sous le pilotage du ministère de la Transition écologique (à l'exception de l'action sur le recyclage chimique opérée par Bpifrance). L'attribution des aides financières passe, selon le cas, par une logique de guichet ou par des appels à projet.

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le plan de relance met en place un dispositif d'aide à destination des communes pour favoriser la sobriété foncière et crée un fonds pour aider au recyclage foncier. En favorisant la relance de la construction sous des formes urbaines durables et désirables, ces actions contribuent directement à la valorisation des territoires, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens et répond à des besoins d'accès à la nature par les populations.

7,4 M€ sont mobilisables en Bourgogne-Franche-Comté pour le recyclage des friches non polluées et la transformation de foncier déjà artificialisé sur les années à venir. Ils donneront lieu à deux éditions d'appel à projets. Le premier a été ouvert en janvier 2021 et sera clos le 15 mars 2021. Les aides du fonds friches s'adressent aux maîtrises d'ouvrage des projets d'aménagement, en particulier des collectivités, des entreprises publiques locales, des sociétés d'économie mixtes, des bailleurs sociaux ainsi que des opérateurs et établissements publics d'État et des entreprises privées, sous conditions.

Il existe également un appel à projet porté par l'Ademe doté au niveau national de 40 M€ pour le recyclage des friches polluées, ex installations classées pour l'environnement (ICPE).

Eau et biodiversité

La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur, à la fois environnemental, sanitaire et économique. Dans les périodes de fortes pluies, la qualité des réseaux de traitement et de distribution des eaux pluviales est essentielle : des défauts peuvent conduire à des débordements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel.

Dans la Nièvre, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie déploient des dispositifs en faveur de

- *l'hygiénisation des boues de stations d'épuration urbaines*
- *travaux d'assainissement et de gestion des eaux de pluie*
- *travaux prioritaires pour l'alimentation en eau potable des populations : lutte contre les fuites des réseaux, projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable,*
- *projets de restauration des milieux et de la biodiversité aquatique*

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

<http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/plan-de-reprise-2020>

En outre, le plan de relance soutient les travaux sur le barrage des Settons à hauteur de 7,5 M€.